

Danila Castelli : témoignage d'une miraculée à Lourdes

Découvrez l'histoire de la 69e guérison reconnue miraculeuse par la Commission médicale de la cité mariale.

L'Italienne Danila Castelli, épouse d'un médecin gynécologue et mère de quatre enfants, souffrait d'hypertension artérielle qui se manifestait par des crises aiguës et fréquentes. Le 4 mai 1989, à l'âge de 43 ans, elle se rend au sanctuaire de Lourdes. Après avoir été baignée dans les piscines du sanctuaire, elle ressent un bien-être inexplicable et guérit là où en 1858 la Vierge Marie était apparue à Bernadette Soubirous.

« Nous sommes appelés à Lourdes, tout comme Bernadette. Si d'apparence c'est par curiosité, en vérité, c'est la Vierge qui nous appelle », explique Mme Castelli.

À bout de force, après sept ans de traitements et d'opérations lourdes au cours desquelles elle subira une ablation partielle de l'utérus et du pancréas, son mari décide de l'emmener à Lourdes avant de se rendre une nouvelle fois aux États-Unis pour consulter des spécialistes médicaux.

Très affaiblie, elle est alors convaincue qu'il s'agit du dernier voyage sa vie telle qu'elle l'explique dans son poignant témoignage en italien. « Je voulais demander au Seigneur qu'il m'emporte, que ce soit la fin pour moi. J'étais à bout, mes proches aussi. Mais nous devons toujours demander la vie. J'avais honte car il y avait des personnes en bien pire état que moi. J'ai alors demandé la vie, au moins pour que je puisse encore donner à mes enfants. »

Pour son mari, catholique converti, l'idée d'un pèlerinage semble absurde. C'est alors qu'un deuxième miracle se produit, celui de la foi de son mari : « Le bain fut rapide. Appelé par une voix, mon mari vint me voir et me dit : "Je sais que tout est parti maintenant, tu avais raison" », explique-t-elle.

Le troisième miracle fut celui du pardon. Celui d'une famille détruite par la maladie, mais aussi par le litige juridique qui l'oppose à ceux qu'ils considèrent responsables de solutions thérapeutiques inutiles.

Peu après, elle témoigne auprès du Bureau des constatations médicales de Lourdes de sa guérison. Au terme d'un processus de plusieurs dizaines d'années, le Bureau, composé de plus de 100 médecins et professionnels, décrète à l'unanimité la guérison définitive et durable de Mme Castelli. Il est ainsi certifié que le syndrome dont elle a souffert pendant 21 ans a disparu sans explication scientifique. En 2011, une autre commission scientifique internationale chargée d'évaluer le diagnostic sur le plan clinique confirme le miracle.

Le président du Bureau, le Docteur Di Franciscis, témoigne à propos d'une autre commission diocésaine ouverte par l'évêque de Pavie, Monseigneur Giudici : « L'évêque a reconnu la guérison prodigieuse comme un 'signe' de guérison telle que réalisée par Jésus dans les Évangiles ».

« Durant 13 ans, j'ai aimé Jésus sur la Croix, il me demandait de L'aimer désormais en bonne santé ; j'étais égoïste car ma vie n'est pas pour moi mais pour les autres, pour mes enfants, et pour aider mon prochain. On s'extirpe de la mort pour commencer à cheminer... Je me suis sentie libre de dire oui ou non. Je continue de pécher. Le miracle m'a rendu une normalité, celle d'une créature avec toutes ses misères et faiblesses. Jésus ne trahit pas ses amis. Je suis heureuse de témoigner de cette joie, lorsque je vais à Lourdes je ressens une profonde joie de communiquer avec Dieu. »

ARY WALDIR RAMOS DÍAZ - Aletea